Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro MPB, veuillez visiter :
bacprompb.fr/annales-sujets-et-corriges

Travaux de gestion d’entreprise

Session 2022 • Code sujet : **2206-MPB T 22 1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Facturation client (1 question) **Page 3**

2. Détermination de la TVA due ou du crédit de TVA (3 questions) **Page 5**

3. Statistiques du chiffre d’affaires (1 question) **Page 8**

4. Tendance du marché du pressing et de la franchise (4 questions) **Page 9**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprompb.fr/assets/annales/bac-pro-mpb/E2 - Travaux de gestion d’entreprise/2022/Bac Pro MPB - E2 - Travaux de gestion d’entreprise - Session 2022 - 1-Sujet.pdf

1. Facturation client

Le vendredi 4 juin 2021, O' Net Pressing doit facturer la commande de l'hôtel restaurant de la Gare à partir du fichier client, du bon de commande et du tarif des prestations. Il faut renseigner l'annexe facture n°06-25 en tenant compte des quantités, des conditions commerciales et des conditions de paiement.

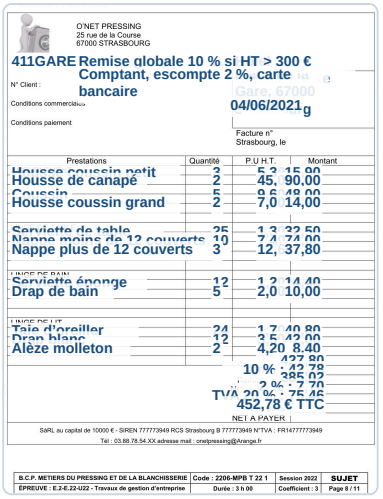
Question 1. Réaliser la facture n°06-25 de l'hôtel restaurant de la Gare : indiquer les renseignements du client, la date et les conditions applicables, détailler les prestations commandées avec leurs quantités et prix unitaires, puis compléter les calculs jusqu'au net à payer.

Facture n° 06-25, datée du 04/06/2021, au client 411GARE, Hôtel Restaurant de la Gare, Place de la Gare, 67000 Strasbourg. Le total HT de 427,80 € dépasse 300 € : remise de 10 %. Le paiement comptant par carte bancaire ouvre droit à l'escompte de 2 %.

Prestation	Quantité	P.U. HT	Montant HT
Housse de coussin petit	3	5,30 €	15,90 €
Housse de canapé	2	45,00 €	90,00 €
Coussin	5	9,60 €	48,00 €
Housse de coussin grand	2	7,00 €	14,00 €
Serviette de table	25	1,30 €	32,50 €
Nappe, moins de 12 couverts	10	7,40 €	74,00 €
Nappe, plus de 12 couverts	3	12,60 €	37,80 €
Serviette éponge	12	1,20 €	14,40 €
Drap de bain	5	2,00 €	10,00 €
Taie d'oreiller	24	1,70 €	40,80 €
Drap blanc	12	3,50 €	42,00 €
Alèze molleton	2	4,20 €	8,40 €

Après remise, le net commercial est de 385,02 €. L'escompte arrondi est de 7,70 € ; la TVA à 20 % s'applique sur 377,32 €, soit 75,46 €.

Facture n° 06-25 complétée



O'NET PRESSING
25 rue de la Course
67000 STRASBOURG

411GARE Remise globale 10 % si HT > 300 €
Comptant, escompte 2 %, carte bancaire

N° Client :

Conditions commerciales

04/06/2021

Conditions paiement

Facture n°
Strasbourg, le

Prestations	Quantité	P.U H.T.	Montant
Housse coussin petit	3	5,3	15,90
Housse de canapé	2	45,	90,00
Coussin	5	9,6	48,00
Housse coussin grand	2	7,0	14,00
Serviette de table	25	1,3	32,50
Nappe moins de 12 couverts	10	7,4	74,00
Nappe plus de 12 couverts	3	12,	37,80
LINGE DE BAIN			
Serviette éponge	12	1,2	14,40
Drap de bain	5	2,0	10,00
LINGE DE LIT			
Taie d'oreiller	24	1,7	40,80
Drap blanc	12	3,5	42,00
Alèze molleton	2	4,20	8,40
			427,80
		10 %	42,78
			385,02
		2 %	7,70
		TVA 20 %	75,46
			452,78 € TTC

NET A PAYER

SaRL au capital de 10000 € - SIREN 777773949 RCS Strasbourg B 777773949 N°TVA : FR14777773949
Tél : 03.88.78.54.XX adresse mail : onetpressing@Orange.fr

B.C.P. METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 2205-MPB T 22 1	Session 2022	SUJET
ÉPREUVE : E.2-E.22-U22 - Travaux de gestion d'entreprise	Durée : 3 h 00	Coefficient : 3	Page 8 / 11

✓ RÉPONSE À RETENIR

Net à payer : 452,78 € TTC, comptant par carte bancaire à la remise du linge.

2. Détermination de la TVA due ou du crédit de TVA

L'entreprise prépare sa déclaration de TVA de mai 2021 à partir des récapitulatifs de ses ventes et de ses achats. Il faut calculer la TVA collectée et déductible, déterminer le solde de TVA et expliquer ce que signifie un crédit de TVA et ce que l'entreprise peut en faire.

TVA collectée

Question 1. Compléter le tableau de TVA collectée de mai 2021 à partir des montants HT par catégorie de prestations, calculer la base taxable et la TVA à 20 %, puis indiquer la TVA arrondie à l'euro.

Prestations	Montant HT (€)	TVA à 20 % (€)
Ameublement	777,10	155,42
Cérémonie	432,10	86,42
Couchage	652,10	130,42
Soins textiles	99,20	19,84
Linge de table, de bain et de lit	5 485,50	1 097,10
Vêtements de travail et de ski	114,20	22,84
Base taxable / TVA collectée	**7 560,20**	**1 512,04**

Le montant regroupé du linge est la somme des ventes de linge de table, de bain et de lit : 2 512,30 + 1 947,60 + 1 025,60 = 5 485,50 €. Les ventes des vêtements de travail et de ski sont également additionnées : 99,20 + 15,00 = 114,20 €. La base taxable est la somme des montants HT de toutes les catégories. Pour chaque ligne, la TVA est égale au montant HT multiplié par 20 %. Le montant total de TVA collectée est ensuite arrondi à l'euro dans l'annexe.

Annexe 2 complétée : TVA collectée

PRESTATIONS	MONTANTS	TVA 20%
Ameublement	777,10	155,42
Cérémonie	432,10	86,42
Couchage	652,10	130,42
Soins textiles	99,20	19,84
Linge de table, de bain, de lit	5 485,50	1 097,10
Vêtements de travail, de ski	114,20	22,84
BASE TAXABLE MAI 2021	7 560,20	
TVA COLLECTÉE MAI 2021		1 512,04
TVA ARRONDI À L'EURO		1 512 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Base taxable : 7 560,20 €. TVA collectée : 1 512 €, arrondie à l'euro.

TVA déductible

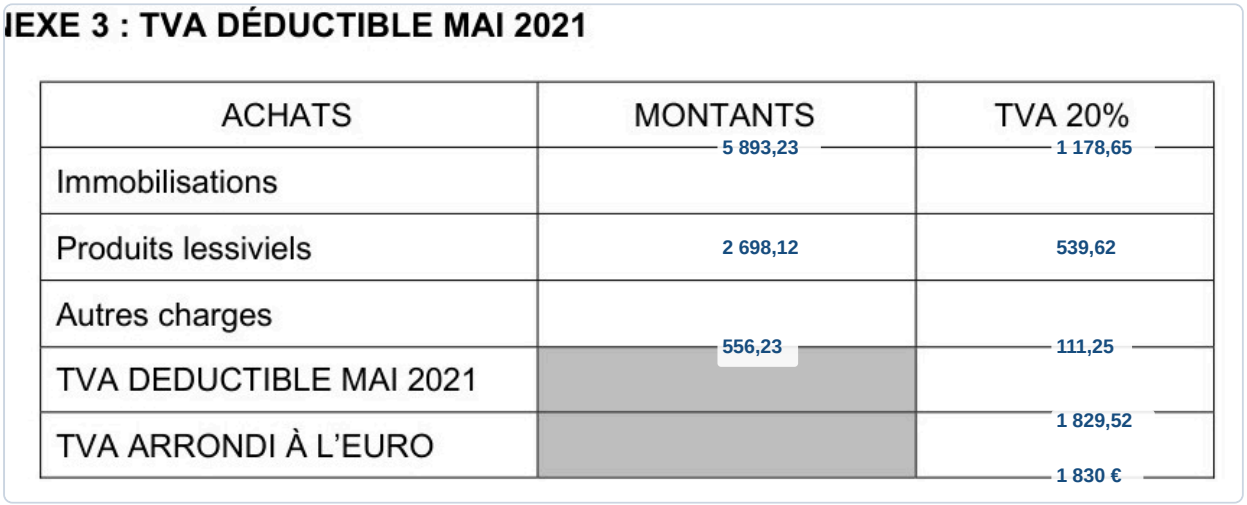
Question 2. Compléter le tableau de TVA déductible de mai 2021 à partir des montants HT des immobilisations, des produits lessiviels et des autres charges, calculer la TVA à 20 %, puis indiquer la TVA arrondie à l'euro.

La TVA déductible est calculée au taux de 20 % sur chacun des montants HT des achats :

Achats	Montant HT (€)	TVA à 20 % (€)
Immobilisations	5 893,23	1 178,65
Produits lessiviels	2 698,12	539,62
Autres charges	556,23	111,25
Total TVA déductible		**1 829,52**
TVA arrondie à l'euro		**1 830**

Les montants de TVA des lignes d'achats sont présentés au centime. Leur somme donne 1 829,52 €. L'annexe demande ensuite l'arrondi à l'euro, soit 1 830 €, montant à reporter dans le tableau de détermination du solde de TVA.

Annexe 3 complétée : TVA déductible



✓ RÉPONSE À RETENIR

TVA déductible : 1 829,52 €, soit 1 830 € arrondie à l'euro.

Solde de TVA

Question 3. Compléter le tableau de détermination de la TVA à payer ou du crédit de TVA pour mai 2021. Expliquer ce qu'indique un crédit de TVA et ce que l'entreprise peut en faire.

On reporte les montants arrondis à l'euro des annexes 2 et 3, puis on compare la TVA collectée à la TVA déductible :

Détermination du solde	Montant (€)
TVA collectée	1 512
TVA déductible	1 830
TVA à payer	0
Crédit de TVA	318

Le crédit apparaît lorsque la TVA déductible sur les achats dépasse la TVA collectée sur les ventes. L'entreprise peut le reporter sur une déclaration ultérieure afin de diminuer une TVA à payer, ou en demander le remboursement selon les règles applicables. Ici, l'excédent de TVA déductible est de 1 830 - 1 512 = 318 €.

Annexe 4 complétée : solde de TVA



TVA	TVA 20%
Collectée mai 2021	1 512
Déductible mai 2021	1 830
TVA À PAYER MAI 2021	0
CRÉDIT DE TVA MAI 2021	318

✓ RÉPONSE À RETENIR

TVA à payer : 0 €. Crédit de TVA : 318 €.

3. Statistiques du chiffre d’affaires

La gérante souhaite actualiser le suivi du chiffre d’affaires HT de l’entreprise pour le premier trimestre 2021. Le tableau fournit les montants mensuels par catégorie de prestations et demande de calculer les totaux et la part de chaque catégorie dans le chiffre d’affaires total.

Question 1. Compléter le tableau de suivi du chiffre d’affaires HT du premier trimestre 2021 : calculer les totaux par prestation, les totaux mensuels et le total trimestriel, puis déterminer le pourcentage du chiffre d’affaires total correspondant à chaque prestation, arrondi à deux décimales.

Pour chaque prestation, le total trimestriel est la somme des valeurs de janvier, février et mars. Les totaux mensuels additionnent les six catégories. La part du chiffre d’affaires se calcule en divisant le total de la prestation par le total du trimestre, puis en multipliant par 100. Les pourcentages sont arrondis à deux décimales. Les sommes mensuelles et les sommes par prestation concordent. Ces calculs complètent les cellules restées vides dans l’annexe 5.

Prestations	Janvier	Février	Mars	Total	% du CA
Ameublement	512,30	525,30	499,20	1 536,80	5,50 %
Cérémonie	845,20	645,60	312,50	1 803,30	6,46 %
Couchage	712,60	450,60	560,20	1 723,40	6,17 %
Soins textiles	125,30	77,60	98,20	301,10	1,08 %
Linge de table, de bain, de lit	7 548,30	5 980,20	5 300,20	18 828,70	67,43 %
Vêtements de travail et de ski	505,20	1 980,24	1 245,30	3 730,74	13,36 %
Total	**10 248,90**	**9 659,54**	**8 015,60**	**27 924,04**	**100,00 %**

Annexe 5 complétée

Prestations	Janvier	Février	Mars	Total	% CA prestation /CA total (1)
Ameublement	512,30	525,30	499,20	1 536,80	5,50 %
Cérémonie	845,20	645,60	312,50	1 803,30	6,46 %
Couchage	712,60	450,60	560,20	1 723,40	6,17 %
Soins textiles	125,30	77,60	98,20	301,10	1,08 %
Linge de table, de bain, de lit	7 548,30	5 980,20	5 300,20	18 828,70	67,43 %
Vêtements de travail de ski	505,20	1980,24	1245,30	3 730,74	13,36 %
TOTAL	10 248,90	9 659,54	8 015,60	27 924,04	100,00 %

(1) Arrondi à 2 décimales.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le chiffre d’affaires HT du premier trimestre 2021 est de **27 924,04 €**, soit 100 % du chiffre d’affaires trimestriel.

4. Tendance du marché du pressing et de la franchise

La gérante s'interroge sur l'évolution du marché du pressing et sur le développement de la franchise dans un secteur devenu concurrentiel. À partir d'un article sur le marché et ses tendances, le questionnaire porte sur la maturité du secteur, le recul du nombre d'établissements et les rôles dans un contrat de franchise.

Question 1. Expliquer ce que signifie l'expression indiquant que le marché du pressing est arrivé à maturité au début des années 2000.

Un marché arrivé à maturité a terminé sa phase de forte croissance : la clientèle et l'offre sont déjà bien installées, et la demande progresse peu. Le secteur n'est donc plus nouveau ni en expansion rapide. Les entreprises doivent surtout se démarquer, fidéliser leurs clients et innover pour maintenir leur activité. L'article cite notamment le nettoyage écologique et les services en ligne comme moyens de relancer le chiffre d'affaires.

Réponse à la question 1

1. Le marché du pressing est arrivé à maturité au début des années 2000. Que signifie cette expression ?

Marché mature : croissance ralentie

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

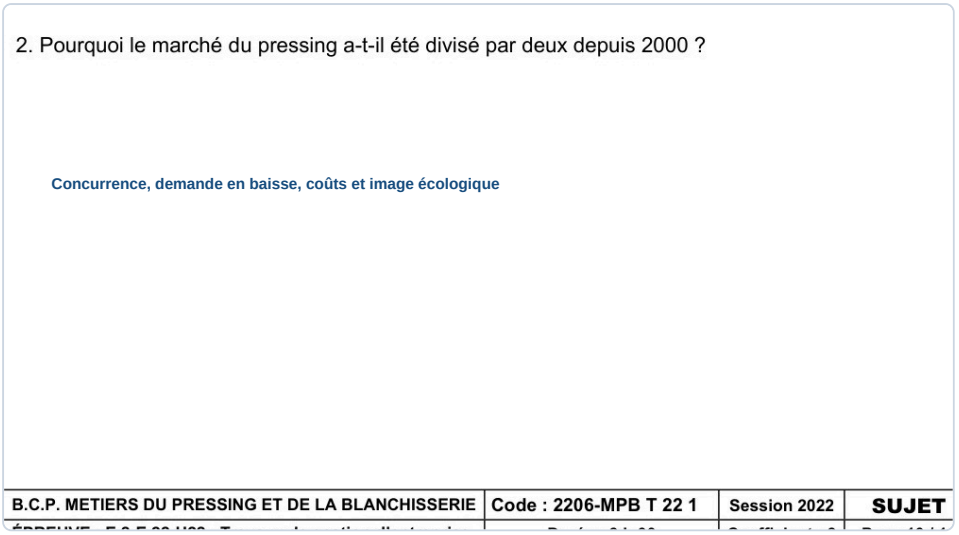
Le marché est mature : sa croissance ralentit et l'innovation aide à maintenir ou relancer l'activité.

Question 2. Expliquer pourquoi le nombre d'établissements du marché du pressing a été divisé par deux depuis 2000.

Le nombre d'établissements est passé d'environ 8 000 à la moitié de ce chiffre. Plusieurs facteurs expliquent ce recul :

- La concurrence des casseurs de prix a réduit les marges et fragilisé les entreprises.
- Les clients, le pressing étant une dépense non prioritaire, entretiennent davantage leur linge à domicile.
- Le durcissement de la réglementation a imposé des investissements et des recrutements coûteux.
- Les préoccupations écologiques et l'image négative de certains solvants ont aussi nui au secteur.

Réponse à la question 2



✓ RÉPONSE À RETENIR

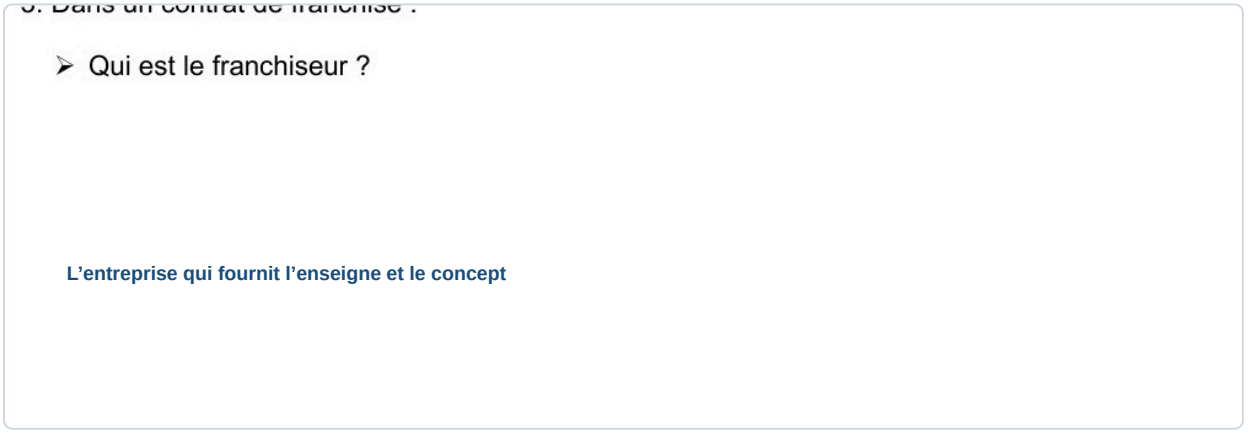
Le recul s'explique par la concurrence, la baisse de la demande, les coûts réglementaires et l'image écologique dégradée.

Contrat de franchise

Question 3.a. Indiquer qui est le franchiseur dans un contrat de franchise.

Le franchiseur est l'entreprise qui développe ou détient une enseigne et son concept. Par le contrat de franchise, elle autorise un entrepreneur indépendant à utiliser cette enseigne. Elle transmet également son savoir-faire et peut accompagner le franchisé. Le franchiseur définit ainsi le cadre commun du réseau, tandis que chaque franchisé exploite son propre établissement selon les conditions prévues au contrat.

Réponse au franchiseur



✓ RÉPONSE À RETENIR

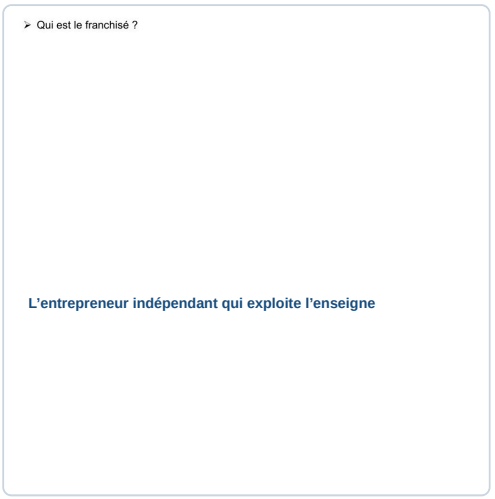
Le franchiseur est l'entreprise qui accorde l'usage de son enseigne, transmet son savoir-faire et accompagne le franchisé.

Question 3.b. Indiquer qui est le franchisé dans un contrat de franchise.

Le franchisé est la personne ou l'entreprise indépendante qui signe le contrat avec le franchiseur.

Il exploite son établissement sous l'enseigne du réseau et applique le concept ainsi que les règles prévues au contrat. Il reste responsable de la gestion de son entreprise. En contrepartie des droits d'utilisation de la marque, du savoir-faire et de l'accompagnement, il verse généralement des droits d'entrée ou des redevances.

Réponse au franchisé



✓ RÉPONSE À RETENIR

Le franchisé est l'entrepreneur indépendant qui exploite son établissement sous l'enseigne et selon le concept du franchiseur.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de travaux de gestion d'entreprise du baccalauréat professionnel Métiers du pressing et de la blanchisserie, session 2022, porte le code 2206-MPB T 22 1. D'une durée de trois heures et de coefficient 3, elle évalue la facturation, le calcul de TVA, le suivi du chiffre d'affaires et l'analyse du marché du pressing, de ses évolutions et de la franchise.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Montant HT d'une ligne de facture = quantité × prix unitaire HT.
- TVA à 20 % = base taxable HT × 0,20.
- TVA à payer = TVA collectée - TVA déductible si le résultat est positif ; sinon, la différence forme un crédit de TVA.
- Part d'une prestation dans le CA total = CA de la prestation ÷ CA total × 100.

Points de vigilance & attentes du jury

- Vérifier les prestations, quantités et prix avec le bon de commande et le tarif.
- Appliquer la remise globale de 10 % seulement si le montant HT dépasse 300 €, puis tenir compte de l'escompte de 2 %.
- Distinguer la TVA collectée sur les ventes de la TVA déductible sur les achats.
- Calculer les totaux trimestriels avant les pourcentages et arrondir ceux-ci à deux décimales.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la TVA sur un montant HT dans ce sujet ?

Pour calculer la TVA au taux de 20 %, multipliez le montant HT taxable par 0,20. Additionnez les montants de TVA concernés dans le tableau, puis arrondissez le total à l'euro lorsque l'annexe le demande.

Q : Comment déterminer si l'entreprise doit payer la TVA ou dispose d'un crédit ?

Comparez la TVA collectée sur les ventes à la TVA déductible sur les achats. Si la TVA collectée est supérieure, la différence est à payer. Si la TVA déductible est supérieure, la différence constitue un crédit de TVA.

Q : Comment calculer la part de chaque prestation dans le chiffre d'affaires trimestriel ?

Additionnez janvier, février et mars pour chaque prestation, puis calculez le chiffre d'affaires total du trimestre. Divisez le total de chaque prestation par le chiffre d'affaires total et multipliez par 100, avec un arrondi à deux décimales.

Q : Quelle différence y a-t-il entre franchiseur et franchisé ?

Le franchiseur est l'entreprise qui met à disposition son enseigne et son concept selon un contrat. Le franchisé est l'entrepreneur indépendant qui rejoint ce réseau et exploite son activité en respectant les conditions convenues.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprompb.fr/assets/annales/bac-pro-mpb/E2 - Travaux de gestion d'entreprise/2022/Bac Pro MPB - E2 - Travaux de gestion d'entreprise - Session 2022 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro MPB : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.